



## Flash Info LDAJ

**Fédération CGT Santé Action Sociale**

### **Les modifications du montant du SMIC - La valeur du point et l'indice minimum dans la fonction publique**

Le montant du SMIC a été revalorisé depuis le 1er mai 2023. De plus, la valeur du point dans la fonction publique a été modifiée au 1er juillet 2023 et l'indice minimum majoré est fixé à 361 depuis le 1er mai 2023.

#### **Le montant du SMIC au 1er mai 2023**

L'arrêté du 26 avril 2023 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance a fixé les montants du SMIC à compter du 1er mai 2023. Ainsi, en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, **le montant du SMIC brut horaire à 11,52 € soit 1 747,20 € mensuels sur la base de 35 heures hebdomadaires.**

A Mayotte, le montant du SMIC brut horaire à 8,70 € soit 1 319,50 € mensuels sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Le minimum garanti s'établit à 4,10 € depuis le 1er mai 2023.

#### **L'indice minimum majoré - La valeur du point dans la fonction publique au 1er juillet 2023**

Le Décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 a relevé le minimum de traitement pour les agents dans la fonction publique depuis le 1er mai 2023 en fixant **l'indice majoré minimum à 361.**

Conséquemment, à l'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2023, le traitement brut mensuel afférent à l'indice 361 majoré s'élève à 1 777,12 € depuis le 1er juillet 2023.

**Concernant la valeur du point dans la fonction publique**, le Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation a fixé la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est portée à 5 907,34 €.

**Cela fixe la valeur du point d'indice dans la fonction publique à 4,922783 €.**

#### **Le calcul de la rémunération dans la fonction publique**

Pour rappel, **la valeur du point d'indice multiplié par l'indice majoré permet de calculer la rémunération mensuelle des agents.**

*Traitement mensuel de base = Indice Majoré x Valeur du point*